

DÉCISION MUNICIPALE
2026 - 054

Service : Finances et commande publique
Références : CLD

**Objet : BESOIN DE TRESORERIE 2026 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
AUPRES D'ARKEA**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération N°2026-045 du 28 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie de 1 500 000 € pour couvrir les besoins de trésorerie ;

décide

Article 1 : de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € auprès d'Arkéa banque, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux : TI3M +0,45% (index flooré à 0) avec une base de calcul exacte/360
- Commission d'engagement : 0,10% du montant de la ligne soit 1 500 €
- Commission de non-utilisation : néant
- Périodicité : trimestrielle

Article 2 : de signer le contrat de ligne de trésorerie, et autoriser Monsieur le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat ;

Article 3 : La présente décision sera mise en ligne et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 15/04/2026



Axel CASENAVE
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmise en Préfecture le :